



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00626

Numéro SIREN : 394 437 305

Nom ou dénomination : A I PROJECT

Ce dépôt a été enregistré le 06/01/2016 sous le numéro de dépôt 185

06 JAN. 2016

AI PROJECT

Société par Actions Simplifiée au capital de 200.100 et
Siège social : (13010) MARSEILLE, 11 Avenue de la Cape
R.C.S MARSEILLE 394 437 305

1

00185

Enregistré à : S I E DE MARSEILLE 7, 9, 10 - ENREGISTREMENT
Le 28/12/2015 Bordereau n°2015/425 Case n°13
Enregistrement : 375 € Réalités :
Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros
Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros
L'Agent administratif des finances publiques
Ext 1821

Procès-verbal des décisions du Prési du 23 décembre 2015 constatant la réalisation définitive de la ré capital par annulation d'actions raci

Millien ZA
des Finances publiques
Agent

L'an deux mille quinze et le 23 décembre à 9 heures,

Monsieur Bruno MIRANDA, agissant en qualité de Président de la Société AI PROJECT, Société par Actions Simplifiée au capital de 200.100 euros, divisé en 300 actions de 667 euros chacune de valeur nominale, ayant son siège à (13010) MARSEILLE, 11 Avenue de la Capelette, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE sous le n°394 437 305 et en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2015,

A préalablement rappelé ce qui suit :

1) Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 novembre 2015, la collectivité des associés, sur les rapports du Président et du Commissaire aux comptes, a DECIDE de ce qui suit :

1.1. Le rachat au maximum de quatre-vingt-dix (90) actions détenues par les associés pour être ensuite immédiatement annulées par voie de réduction de capital étant précisé qu'il a été notamment prévu ce qui suit :

- Le prix d'achat a été fixé à 10.333,30 euros par action soit au maximum un prix d'achat global de 929.997 euros pour les 90 actions ;

B

- Dans le respect des dispositions de l'article R 225-153 du code de commerce (sur un plan financier et juridique), le rachat d'actions dans la limite fixée ci-dessus a été proposé à tous les associés proportionnellement à leur participation dans le capital dans la limite de leur demande sans possibilité d'ajustement en plus ;
- Le rachat d'actions doit intervenir au plus tard dans un délai de 45 jours à compter du jour de l'Assemblée, le Président ayant reçu tous pouvoirs pour l'organiser ;
- La société aura la propriété des actions cédées à compter du jour de la réalisation définitive de la réduction de capital ainsi que la jouissance desdites actions et droits y attachés également à compter du même jour ;
- Le rachat d'actions a été subordonné à la réalisation de la condition suspensive ci-après (absence d'opposition des créanciers à la réduction du capital) et du constat de la réalisation définitive de la réduction de capital devant être effectuée par le Président ;

1.2. La réduction du capital social fixé actuellement à 200.100 euros, d'une somme de 60.030 euros au maximum pour le ramener au plus à 140.070 euros, par annulation des actions chacune d'une valeur nominale de 667 euros précédemment rachetées aux associés (dans une limite de 90 actions rachetées) étant précisé qu'il a été notamment prévu ce qui suit :

- Ladite réduction de capital a été soumise à la CONDITION SUSPENSIVE de l'absence de toute opposition de créanciers sociaux formée au greffe du tribunal de commerce de Marseille dans les conditions et délai prévus aux articles L 225-205 et R 225-152 du code de commerce (soit vingt jours à compter de la date du dépôt, au greffe du tribunal de commerce, du procès-verbal de la délibération d'assemblée générale ayant décidé la réduction de capital) ;
- Ladite réduction de capital ne sera définitive qu'en cas de survenance de la réalisation de la condition suspensive ;

- La réalisation de cette condition suspensive, le rachat des actions et leur annulation et la réalisation définitive de la réduction de capital doivent être constatés par décision du Président prise aux termes d'un procès-verbal ;

1.3. De donner tous pouvoirs au Président, dans les conditions et limites fixées par l'assemblée générale extraordinaire, en vue d'acquérir les actions présentées au rachat en une ou plusieurs fois, fixer le montant définitif de la réduction de capital corrélativement au nombre d'actions rachetées, constater la condition suspensive et réaliser de manière définitive la réduction de capital dans un délai de 45 jours de l'assemblée générale et mettre à jour les statuts ;



2) La décision de réduction de capital mentionnée ci-dessus au 1.2 a fait l'objet d'un avis publié dans le Journal d'annonces légales « l'agriculteur provençal » en date du 27 novembre 2015 (n°9846).

3) Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire susvisée du 16 novembre 2015, a été déposé le 27 novembre 2015 au Greffe du Tribunal de commerce de MARSEILLE.

4) Une offre d'achat, dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2015, sous la même condition suspensive mentionnée au 1.2 ci-dessus, a été notifiée et remise en main propre à chaque associé dès le 17 novembre 2015 fixant le délai de demande de rachat au plus tard le 18 décembre 2015.

Puis le Président a exposé et constaté ce qui suit :

- Qu'à l'expiration du délai de vingt (20) jours prévu à l'article R. 225-152 du Code de commerce, à compter de la date du dépôt au greffe du procès-verbal de délibération d'assemblée générale ayant décidé la réduction de capital (soit le 27/11/2015), aucune opposition n'a été signifiée à la Société ainsi qu'il en résulte d'un certificat du Greffe du Tribunal de commerce de MARSEILLE en date du 18 décembre 2015 dont une copie est ci-annexée.

- Que par conséquent, la condition suspensive subordonnant le rachat des actions et la réduction de capital décidés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2015 ci-dessus rappelée, est réalisée.

- Qu'à la suite de la notification des offres de rachat, tous les associés ont demandé un rachat d'actions dans les limites, conditions et prix proposés par l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2015, proportionnellement à leur participation détenue dans le capital.

Soit au total Quatre-vingt-dix (90) actions rachetées aux associés suivant la liste ci-annexée au présent procès-verbal.

- Qu'en conséquence, les demandes de rachat d'actions portent exactement sur le nombre maximum proposé par la société soit quatre-vingt-dix (90) actions et aucun ajustement n'est à opérer.

13

Ceci étant, à la suite des constats ci-dessus et des pouvoirs lui étant conférés par les associés par délibération d'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2015, le Président a pris les décisions suivantes :

1/ Le Président, constate et décide, le rachat des quatre-vingt-dix (90) actions en vue de leur annulation dans les limites, conditions notamment de prix décidées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2015, au profit des associés figurant sur la liste demeurant ci-annexée au présent procès-verbal et dans les proportions y étant mentionnées.

Par conséquent, le rachat des 90 actions est définitif ce jour.

2/ Le Président, constate et décide, de réduire le capital social fixé actuellement à 200.100 euros, d'une somme de 60.030 euros pour le ramener au plus à 140.070 euros, par annulation des 90 actions chacune d'une valeur nominale de 667 euros précédemment rachetées aux associés.

La différence entre la valeur nominale des actions rachetées et leur prix de rachat est imputée sur le poste des « autres réserves ».

Les actions rachetées sont annulées ce jour conformément à la loi et aux règlements. Tous les droits attachés aux actions ainsi annulées y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours s'éteindront à compter de ce jour.

3/ Le Président, constate et décide en conséquence de ce qui précède, que la réduction du capital social d'une somme de 60.030 euros pour ramener le capital à 140.070 euros à concurrence du montant nominal desdites 90 actions parts annulées, décidée par assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2015, est réalisée et devenue définitive à compter de ce jour.

4) Le Président, constate et décide en conséquence de ce qui précède notamment de la réalisation définitive de la réduction de capital par annulation des 90 actions rachetées, de modifier les articles « 6-APPORTS » et 7 « CAPITAL SOCIAL » des statuts comme suit :

L'article 6 « APPORTS » est purement et simplement remplacé par le texte suivant :

« ARTICLE 6 - APPORTS »

Lors de la constitution de la société sous forme de SARL, par acte s.s.p en date à Marseille du 1^{er} mars 1994, il a été fait apport en nature par l'associé unique d'un fonds libéral d'architecture sis à 13010 Marseille 11 avenue de la Capelette avec l'ensemble de ses éléments incorporels et corporels, évalué à un montant global de

1.273.174 francs (soit par conversion 194.094,12 €) au vu d'un rapport établi par un commissaire aux apports, lequel apport rémunéré à hauteur de 300.000 francs (soit 45,734,71 €) par l'attribution de 3.000 parts sociales de 1.000 francs chacune de valeur nominale et pour le surplus en prime d'apport.

Soit, apport en nature de 300.000 francs convertis et arrondis à : 45.735 euros

Par décision de l'associé unique en date du 28 juin 2006, il a été augmenté le capital social de 154.265 euros, par incorporation au capital de réserves sociales à hauteur de 148.359 euros et compensation d'une créance détenue par l'associé sur la société pour 5.906 euros.

Soit, augmentation de capital par incorporation de réserves et par compensation de créance : 154.265 euros

Par assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2015, il a été augmenté le capital social de 100 euros, par incorporation au capital d'une même somme prélevée sur la réserve légale et par élévation du pair des actions composant le capital porté à 667 euros.

Soit, augmentation de capital par incorporation de réserves : 100 euros

Total général des apports : 200.100 EUROS

Par décision du Président du 23 décembre 2015, il a été constaté la réalisation définitive d'une réduction de capital décidée par assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2015, de 60.030 euros, par annulation de 90 actions chacune d'une valeur nominale de 667 euros.

Soit, réduction de capital par annulation d'actions : 60.030 euros

Total général des réductions : 60.030 EUROS »

L'article 7 « CAPITAL SOCIAL » est purement et simplement remplacé par le texte suivant :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

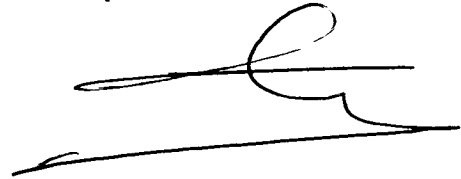
Le capital social est fixé à Cent Quarante Mille soixante dix (140.070) Euros, divisé en deux cent dix (210) actions de six cent soixante sept (667) euros chacune de valeur nominale, de même catégorie, toutes souscrites, intégralement libérées et attribuées aux associés.»

5/ Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, d'inscriptions modificatives au registre du commerce et des sociétés ainsi que de dépôt et plus généralement de toutes publicités et formalités administratives ou juridiques relatives aux décisions prises ci-dessus.

Plus rien étant à l'ordre du jour,

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par Le Président.

Le Président
(M. Bruno MIRANDA)

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Annexes :

- 1) copie du certificat du Greffe du T.C de MARSEILLE du 18/12/2015,
- 2) liste des associés dont les actions sont rachetées.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE
GREFFE
2 Rue Emile Pollak
13006 MARSEILLE

SERVICE DES JUGEMENTS

Me Jacques GIANOLI
Avocat
261 Av de St Antoine
13015 MARSEILLE

Marseille le, 18 décembre 2015

La SELAS Florence ZENOU- Didier OUDENOT, atteste par le présent certificat, qu'aucune opposition n'a été enregistrée à ce jour, concernant : la réduction du capital de la SAS A I PROJECT situé 11 av de la Capelette 13010 MARSEILLE

Fait pour valoir ce que de droit.

Pour la SELAS Florence ZENOU- Didier OUDENOT
un Greffier associé





Exemplaire destiné

AU GREFFE

G.T.C. DE MARSEILLE

DECLARATION DE MODIFICATION

M2 C

PERSONNE MORALE

MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

23/12/2015 15M

Déclaration n°:

C 13 10 600007 4

Reçue le 04/01/2016

Transmise le 04/01/2016

G I D

06 JAN. 2016

N° unique d'identification : 394.437.305

Immatriculation au RCS du greffe de : MARSEILLE

Dénomination :

A I PROJECT

N° unique d'identification : 394.437.305

Forme juridique :

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Capital En date du : 23/12/2015

Montant : 140.070 EUR

Adresse du siège :

11 AV DE LA CAPELETTE

13010 MARSEILLE

Adresse de correspondance :

A I PROJECT

11 AV DE LA CAPELETTE

13010 MARSEILLE

Le(s) soussigné(s) (nom, nom d'usage, prénoms) :

MAITRE JACQUES GIANOLI

Qualité : MANDATAIRE

261 AV DE SAINT ANTOINE

13015 MARSEILLE

Le présent document constitue une demande d'inscription au RCS, le cas échéant au RM, et vaut déclaration aux services fiscaux, aux organismes de sécurité sociale, à l'INSEE et, s'il y a lieu, à l'inspection du travail.

Quiconque donne, de mauvaise foi, des indications inexacts ou incomplètes s'expose à des sanctions pénales pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement. La loi n° 2004-801 du 6 août 2004 concernant les personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, modifiant la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire pour les personnes physiques. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

Fait à : MARSEILLE

le : 28/12/2015

Signature :

N° de liaison : C 13 10 600007 4

Nombre de feuillets : 1

DECLARATION DE MODIFICATION

PERSONNE MORALE

1 ☒ Dénomination, forme juridique, capital ☐ Prise d'activité d'une société créée sans activité ☐ Cessation totale d'activité sans disparition de la personne morale (mise en sommeil)
☐ Transfert de siège ☐ Déclaration relative à un établissement : (ouverture, modification, transfert, mise en location gérance, gérance-mandat, fermeture)
☐ Reprise d'activité ☐ Dissolution : ☐ avec poursuite d'activité ☐ sans poursuite d'activité ☐ GIE-GEIE ☐ Autre

REMPLIR DANS TOUS LES CAS ET EN TOUTES LES SITUATIONS NOUVELLES, SAUF EN CAS DE CESSATION TOTALE D'ACTIVITE SANS DISPARITION DE LA PERSONNE MORALE.

RAPPEL D'IDENTIFICATION AVANT MODIFICATION

2 N° UNIQUE D'IDENTIFICATION 3.9.4.4.3.7.3.0.5
☒ IMMATRICULATION AU RCS DU GREFFE DE : MARSEILLE
AU RM DANS LE DEPT DE _____
Greffe(s) du ou des immatriculation(s) secondaire(s) _____
Code postal 131010 Commune MARSEILLE

3 UNIFORMEMENT POUR LA SOCIÉTÉ À ASSOCIÉ UNIQUE. L'associé unique assume-t-il personnellement la direction de la société ☐ oui ☐ non

DECLARATION RELATIVE À LA MODIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

4 Date _____ DÉNOMINATION _____ Sigle _____

Forme juridique _____
☐ Société réduite à un associé unique

Durée de la personne morale _____
Date de clôture de l'exercice social _____

5 Capital : montant, unité monétaire 140.070 €
Si capital variable : Montant minimum _____

☐ Continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social

☐ Reconstitution des capitaux propres

6 RUPTURE ANTICIPÉE DU CONTRAT D'APPUI

DECLARATION RELATIVE À UN ÉTABLISSEMENT ET À L'ACTIVITÉ

10 Cette demande concerne : ☐ OUVERTURE ☐ FERMETURE ☐ MODIFICATION ☐ TRANSFERT ☐ LOCATION-GÉRANCE ☐ GÉRANCE-MANDAT

11 ANCIEN ÉTABLISSEMENT : ☐ Siège ☐ Siège-Établissement principal

☐ Établissement principal ☐ Secondaire ☐ Premier établissement en France d'une société étrangère

Adresse : rés., bât., n° voie, lieu-dit (si différente de celle du cadre 2) _____
Code postal _____ Commune _____

12 L'ÉTABLISSEMENT DEVIENT : ☐ Siège ☐ Siège-Établissement principal ☐ Établissement principal ☐ Secondaire (cocher uniquement si changement de nature de l'établissement)

Contrat de domiciliation : Nom du domiciliataire _____
N° unique d'identification _____

Code postal _____ Commune _____

Pour l'ouverture d'établissement(s) situé(s) dans un autre État membre de l'UE ou de l'EEE, indiquer le pays, le lieu et le N° d'immatriculation sur l'intercalaire M'.

POUR UN ÉTABLISSEMENT CRÉÉ : s'il est secondaire, est-il permanent et dirigé par une personne ayant le pouvoir de lier des rapports juridiques avec les tiers ☐ Oui ☐ Non

13 _____ **ACTIVITÉ** ☐ Permanente ☐ Saisonnière / ☐ Ambulante
Activité(s) exercée(s) dans l'établissement : _____

14 _____ **NOM COMMERCIAL** _____
ENSEIGNE _____

15 _____

16 **ORIGINE DU FONDS OU ORIGINE DE L'ACTIVITÉ**
☐ Création, passer au cadre suivant ☐ Reprise ☐ Achat ☐ Apport
☐ Location-gérance ☐ Gérance-mandat ☐ Autre
 Précédent exploitant : N° unique d'identification _____
 Nom de naissance / Dénomination _____ Prénoms _____
 Nom d'usage _____
 Achat, Apport (sauf pour fonds artisanal et achat dans le cadre d'un plan de cession)
 Journal d'Annonces Légales : date de parution _____
 Nom du journal : _____
Location-gérance - Gérance-mandat
 Dates du contrat : début _____ fin _____
 Renouvellement par tacite reconduction ☐ oui ☐ non
 Loueur du fonds ou Mandant du fonds _____
 Nom de naissance / Dénomination _____ Prénoms _____
 Nom d'usage _____
 Domicile / Siège _____ Commune _____
 Code postal _____
 Pour la gérance-mandat : N° unique d'identification du mandant _____
 Greffe d'immatriculation _____

17 _____ **ADRESSE rés., bât., n°, voie, lieu-dit** _____
MISE EN LOCATION-GÉRANCE ☐ Totalité du fonds ☐ Une partie du fonds, laquelle _____
 Locataire-gérant ou Gérant-mandataire : Nom, nom d'usage, prénoms/dénomination _____
 Pour la gérance-mandat : N° unique d'identification du gérant-mandataire _____
 Domicile / Siège : _____ Code postal _____ Commune _____ Salariés présents ☐ oui ☐ non

18 **POUR DÉCLARATION DE MODIFICATION** _____ ☐ Nouveau ☐ Partant *cadre bis*
☐ Modification de la situation personnelle ☐ Maintenu ancienne qualité _____
QUALITÉ _____
 Nom de naissance _____
 Né(e) le _____ à _____ Prénom _____ Nationalité _____
 Dénomination, forme juridique _____

19 _____

20 _____ **OBSERVATIONS :** _____

21 **ADRESSE DE CORRESPONDANCE** ☒ Déclarée au cadre n° 2 ☐ Autre _____
 Code postal _____ Commune _____ Tél. _____ Fax/mél. _____

22 ☐ **LE REPRÉSENTANT LÉGAL**
☒ **LE MANDATAIRE** *ayant procuration*
☐ **AUTRE PERSONNE** *justifiant d'un intérêt*
 nom, prénom/dénomination et adresse _____
 Me Jacques GIANOLI, avocat, 261 avenue de Saint Antoine, 13015 MARSEILLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

18 bis Domicile / Siège _____ Commune _____
 Code postal _____
 Pour une personne morale Lieu et N° d'immatriculation _____
☐ Représentant (si obligation de désignation) remplir cadre 9 de l'intercalaire M3
☐ **PARTANT** : Nom de naissance, nom d'usage, prénom/Dénomination, forme juridique _____

22 **Certifie l'exactitude des renseignements donnés**
 Fait à **MARSEILLE** Le 28/12/2015
 Nombre d'intercalaire(s) M3 ou M3 Sarl/Selart : 0
 Nombre d'intercalaire(s) M° : 0 de volet(s) TNS : 0
 Nombre d'imprimé(s) ACCRE : 0

SIGNATURE _____
 Signature électronique _____

Le présent document constitue une demande de modification au RCS, RM, le cas échéant, au RRE et peut donner lieu à la publication d'informations relatives à l'entreprise dans le Journal Officiel de la République Française. Les informations relatives à l'entreprise sont accessibles en ligne sur le site Internet de l'INSEE (www.insee.fr).

DECLARATION DE MODIFICATION

PERSONNE MORALE

1 ☒ Dénomination, forme juridique, capital ☐ Prise d'activité d'une société créée sans activité ☐ Cessation totale d'activité sans disparition de la personne morale (mise en sommeil)
☐ Transfert de siège ☐ Déclaration relative à un établissement : (ouverture, modification, transfert, mise en location gérance, gérance-mandat, fermeture)
☐ Reprise d'activité ☐ Dissolution : ☐ avec poursuite d'activité ☐ sans poursuite d'activité ☐ GIE-GEIE ☐ Autre

RAPPEL D'IDENTIFICATION AVANT MODIFICATION

2 N° UNIQUE D'IDENTIFICATION 3 9 4 4 3 7 3 0 5
☒ IMMATRICULATION AU RCS DU GREFFE DE : MARSEILLE
☐ AU RM DANS LE DEPT DE _____
Greffe(s) du ou des immatriculation(s) secondaire(s) _____
Dénomination/Signe ALPROJECT
Forme juridique SAS
Siège ou 1^{er} établissement en France pour les sociétés étrangères : rés., bât., n°, voie, lieu-dit
11 avenue de la Capelle
Code postal 131010 Commune MARSEILLE

3 UNIFORMEMENT POUR LA SOCIÉTÉ À ASSOCIÉ UNIQUE. L'associé unique assume-t-il personnellement la direction de la société ☐ oui ☐ non

DECLARATION RELATIVE À LA MODIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

4 Dénomination _____ Sigle _____
Forme juridique _____
☐ Société réduite à un associé unique
Durée de la personne morale _____
Date de clôture de l'exercice social _____
Capital : montant, unité monétaire 140.070 €
Si capital variable : Montant minimum _____
☐ Continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social
☐ Reconstitution des capitaux propres
7 ☐ FUSION ☐ SCISSION Cette opération entraîne ☐ une augmentation de capital. Indiquer les personnes morales ayant participé à l'opération sur intercalaire M'
8 MISE EN SOMMEIL PAR CESSATION TOTALE D'ACTIVITÉ
9 DISSOLUTION
Indiquer le liquidateur au cadre 18 sauf pour une transmission universelle du patrimoine
Dans le cas de fermeture d'établissement(s) remplir cadre 11
Nom du journal d'annonces légales _____ Date de parution _____
Adresse de liquidation : ☐ siège ☐ adresse du liquidateur ☐ Autre _____
☐ Transmission universelle du patrimoine

DECLARATION RELATIVE À UN ÉTABLISSEMENT ET À L'ACTIVITÉ

10 Cette demande concerne : ☐ OUVERTURE ☐ FERMETURE ☐ MODIFICATION ☐ TRANSFERT ☐ LOCATION-GÉRANCE ☐ GÉRANCE-MANDAT
11 ANCIEN ÉTABLISSEMENT : ☐ Siège ☐ Siège-Établissement principal
☐ Établissement principal ☐ Secondaire ☐ Premier établissement en France d'une société étrangère
Adresse : rés., bât., n°, voie, lieu-dit (si différente de celle du cadre 2) _____
Code postal _____ Commune _____
Si maintien d'une activité, de ce fait, l'établissement est ☐ Siège ☐ Principal ☐ Secondaire
POUR UNE FERMETURE : Destination ☐ Supprimé ☐ Vendu ☐ Autre
Si cessation d'emploi de tout salarié : date _____ Suite sur intercalaire M'

12 ADRESSE : rés., bât., app., étage, n°, voie, lieu-dit _____
L'ÉTABLISSEMENT DEVIENT : ☐ Siège ☐ Siège-Établissement principal ☐ Établissement principal ☐ Secondaire (cocher uniquement si changement de nature de l'établissement)
☐ Contrat de domiciliation : Nom du domiciliataire _____
N° unique d'identification _____
Code postal _____ Commune _____
Pour l'ouverture d'établissement(s) situé(s) dans un autre État membre de l'UE ou de l'EEE, indiquer le pays, le lieu et le N° d'immatriculation sur l'intercalaire M'.
POUR UN ÉTABLISSEMENT CRÉÉ : s'il est secondaire, est-il permanent et dirigé par une personne ayant le pouvoir de lier des rapports juridiques avec les tiers ☐ Oui ☐ Non

13 _____ ACTIVITÉ ☐ Permanente ☐ Saisonnière / ☐ Ambulante
Activité(s) exercée(s) dans l'établissement : _____

L'activité principale de cet établissement devient-elle l'activité principale de l'entreprise ☐ oui ☐ non
En cas de modification d'activité, elle résulte d'une :
☐ Adjonction d'activité
☐ Suppression partielle d'activité par : ☐ Disparition ☐ Vente
☐ Reprise par le propriétaire ☐ Autre

14 _____ NOM COMMERCIAL _____
ENSEIGNE _____

15 _____

16 **ORIGINE DU FONDS OU ORIGINE DE L'ACTIVITÉ**
☐ Création, passer au cadre suivant ☐ Reprise
☐ Location-gérance ☐ Gérance-mandat ☐ Autre
Précédent exploitant : N° unique d'identification _____
Nom de naissance / Dénomination _____ Prénoms _____
Nom d'usage _____
Achat, Apport (sauf pour fonds artisanal et achat dans le cadre d'un plan de cession)
Journal d'Annonces Légales : date de parution _____
Nom du journal : _____
Location-gérance - Gérance-mandat
Dates du contrat : début _____ fin _____
Renouvellement par tacite reconduction ☐ oui ☐ non
Loueur du fonds ou Mandant du fonds
Nom de naissance / Dénomination _____ Prénoms _____
Nom d'usage _____
Domicile / Siège _____
Code postal _____
Pour la gérance-mandat : N° unique d'identification du mandat _____
Greffé d'immatriculation _____

17 _____ ADRESSE rés., bât., n°, voie, lieu-dit _____
MISE EN LOCATION-GÉRANCE ☐ Totalité du fonds ☐ Une partie du fonds, laquelle _____
Locataire-gérant ou Gérant-mandataire : Nom, nom d'usage, prénoms/dénomination _____
Pour la gérance-mandat : N° unique d'identification du gérant-mandataire _____
Domicile / Siège : _____
Code postal _____ Commune _____ Salariés présents ☐ oui ☐ non
Établissement ☐ Principal ☐ Secondaire
Greffé d'immatriculation/Département pour RM _____
Code postal _____ Commune _____

DÉCLARATION RELATIVE AUX DIRIGEANTS, AUX ASSOCIÉS, AUX PERSONNES AVANT LE POUVOIR GÉNÉRAL D'ENGAGER LA SOCIÉTÉ, AUX PERSONNES ASSURANT LE CONTRÔLE, AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

18 **POUR DÉCLARATION DE MODIFICATION**
☐ Modification de la situation personnelle ☐ Nouveau ☐ Partant cadre bis
QUALITÉ
Nom de naissance _____
Nom d'usage _____
Né(e) le _____ à _____ Prénom _____ Nationalité _____
Dénomination, forme juridique _____
☐ Représentant (si obligation de désignation) remplir cadre 9 de l'intercalaire M3
☐ PARTANT : Nom de naissance, nom d'usage, prénom/Dénomination, forme juridique

18 bis
Domicile / Siège _____
Code postal _____ Commune _____
Pour une personne morale Lieu et N° d'immatriculation _____
☐ Représentant (si obligation de désignation) remplir cadre 9 de l'intercalaire M3
☐ PARTANT : Nom de naissance, nom d'usage, prénom/Dénomination, forme juridique

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

19 _____
20 **OBSERVATIONS :** _____
21 **ADRESSE DE CORRESPONDANCE** ☒ Déclarée au cadre n° 2 _____
Code postal _____ Commune _____
Tél _____ Tél _____
Fax/mél _____

22 **LE REPRÉSENTANT LÉGAL**
☒ LE MANDATAIRE ayant procuration
☐ AUTRE PERSONNE justifiant d'un intérêt
nom, prénom/dénomination et adresse
Me Jacques GIANOLLI, avocat, 261 avenue de Saint Antoine, 13015 MARSEILLE
Certifie l'exactitude des renseignements donnés
Fait à MARSEILLE Le 28/12/2015
Nombre d'intercalaire(s) M3 ou M3 Sarl/Selarl : 0
Nombre d'intercalaire(s) M' : 0 de volet(s) TNS : 0
Nombre d'imprimé(s) ACCRE : 0
SIGNATURE
Dénomination



S.A.S. au capital de 500 000 €
32 cours Pierre-Puget BP 10043
13251 Marseille cedex 20
Tel. 04 91 13 66 00

SIRET 056 806 854 00032 - Code APE 5814Z
n°TVA intra-communautaire FR : 13056806854

www.nouvellespublications.com
www.tpbn-presse.com

LES NOUVELLES
PUBLICATIONS



ATTESTATION DE PARUTION

NOUVELLES PUBLICATIONS du 01/01/2016 (1 parution)

Département: 13.

AI Project

S.A.S au capital de 200.100 €

Siège 11, avenue de la Capelette

13010 Marseille

394 437 305 R.C.S Marseille

Suivant décision du président du 23/12/2015, il a été constaté la réalisation définitive de la réduction du capital décidée par AGE du 16/12/2015 ; il résulte les modifications suivantes aux avis antérieurement publiés : Nouvelles mentions : capital : 140.070 €. Pour avis, Le président.

PROCURATION

Le ou La soussigné(e) :

- La société AI PROJECT, Société par Actions Simplifiée, dont le siège est sis à 11 Avenue de la Capelette, (13010) MARSEILLE, immatriculée au R.C.S MARSEILLE sous le n°394 437 305, représentée par son Président, Monsieur Bruno MIRANDA,

ci-après dénommé(e) « LE MANDANT »

Donne, par les présentes, pouvoirs à :

Maître Jacques GIANOLI, Avocat au Barreau de MARSEILLE, demeurant à (13015) MARSEILLE, 261, Avenue de Saint Antoine, ou l'un de ses collaborateurs,

Ci-après dénommé "LE MANDATAIRE",

A l'effet de :

Effectuer, au Centre de formalités des entreprises et aux Greffe du Tribunal de commerce de MARSEILLE,

En son nom et pour lui, toutes demandes aux fins, soit d'immatriculation, soit de modification à son immatriculation, soit de sa radiation au registre du commerce et des sociétés et/ou éventuellement au répertoire des métiers, soit aux deux, le cas échéant,

Fournir toutes pièces justificatives à l'appui de cette demande ;

Signer toutes demandes, tous actes, déclarations, registres, effectuer toutes démarches et déclarations auprès de toutes administrations compétentes ;

Faire toutes déclarations, signer toutes demandes et avis concernant la publicité au bulletin officiel des annonces commerciales.

Fait à MARSEILLE (13), Le 23 décembre 2015.

Le mandataire ¹

Bon pour acceptation

JACQUES GIANOLI
Avocat au Barreau
261 Avenue de Saint Antoine
13015 Marseille

Le mandant ²

"Bon pour pouvoir"
7

¹ Indiquer la mention « Bon pour acceptation » et signer.

² Indiquer la mention « Bon pour pouvoir » et signer.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE
GREFFE
2 Rue Emile Pollak
13006 MARSEILLE

SERVICE DES JUGEMENTS

Me Jacques GIANOLI
Avocat
261 Av de St Antoine
13015 MARSEILLE

Marseille le, 18 décembre 2015

La SELAS Florence ZENOU- Didier OUDENOT, atteste par le présent certificat, qu'aucune
opposition n'a été enregistrée à ce jour, concernant : la réduction du capital de la
SAS A I PROJECT situé 11 av de la Capelette 13010 MARSEILLE
Fait pour valoir ce que de droit.

Pour la SELAS Florence ZENOU- Didier OUDENOT
un Greffier associé

